

COMMUNE DE DONNAY
DÉPARTEMENT DU CALVADOS

P.O.S. initial approuvé le 25 juin 1982
Modification n°1 18 septembre 1989

**P.O.S - RÉVISION N°1
ÉLABORATION DU P.L.U.**

APPROBATION

vu pour être annexé à la
délibération du Conseil Municipal
en date du : **16 octobre 2006**

LE MAIRE

2b - Orientations Particulières d'Aménagement



42 AVENUE DU 6 JUIN
BP 13030
14 017 CAEN CEDEX 2
T: 02 31 35 49 60
F: 02 31 35 49 61
florent.schneider@wanadoo.fr

Orientations particulières d'aménagement

Une extension harmonieuse du village, au sud

LE SITE



PHASAGE DE L'URBANISATION ET EXEMPLE D'AMÉNAGEMENT

1ère PHASE :

- Réaménagement du site de l'ancienne école privée
- Création d'une placette devant l'église,
- Plantation d'arbres d'alignement en bordure de la VC301 qui devient une voie principale de desserte du quartier
- Lotissement des terrains communaux qui bordent le CR3 (et réaménagement de celui-ci)



ORIENTATIONS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT

Le projet d'aménagement et de développement durable prévoit l'extension du village sur le coteau ouest, de part et d'autre de la VC 301. Ce nouveau quartier est situé dans des terrains en pente douce vers l'ouest, largement ouverts sur le paysage lointain (et réciproquement visibles depuis celui-ci). Il s'inscrit dans une grande prairie partiellement bordée de haies.

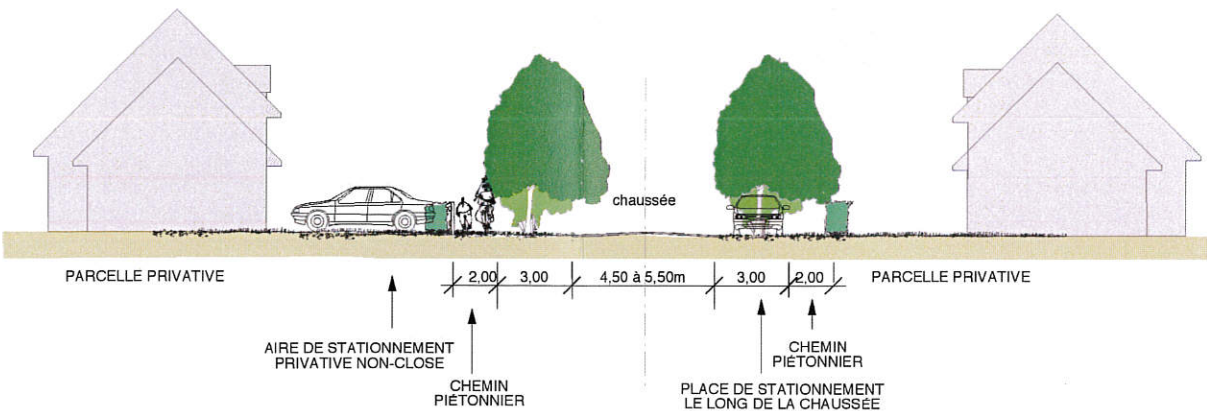
LES PRINCIPES D'URBANISME SUIVANTS SONT RETENUS POUR L'AMÉNAGEMENT DU SECTEUR :

- la VC301 sera aménagée en "allée" (voir schéma de principe ci-dessous) de façon à mettre en valeur la perspective sur le clocher.
- elle se terminera face à l'église par une placette qui assurera la transition entre le nouveau quartier largement planté et le village ancien, densément bâti. L'aménagement pourra être l'occasion de déplacer le carrefour des rues vers le sud de façon à libérer de l'espace en bordure du cimetière. De même; il pourra permettre de déplacer le chemin rural n°3 plus au sud pour libérer du terrain devant la construction existante.
- les nouvelles rues et l'implantation des constructions tiendront compte du sens des pentes de façon à limiter les remblais et les déblais.
- les parcelles seront largement plantées.
- un seul type de clôture sur rue sera défini ; il le sera précisément pour assurer l'harmonie générale du quartier ; les clôtures sur rue seront préférentiellement réalisées lors de l'aménagement.
- du fait de l'impact des nouvelles constructions dans le coteau, elles présenteront toutes des toitures d'ardoises ou de zinc.
- les eaux pluviales pourront être gérées grâce à des noues réalisées en bordure des voies, et contribueront ainsi à donner un cadre rural à l'aménagement.
- les lisières du quartier seront exclusivement faites de clôtures vertes de façon à limiter l'impact des constructions dans le coteau et à redonner à l'ensemble le cadre verdoyant qui caractérise les implantations rurales du CINGLAIS.

SCHEMA DE PRINCIPLE : UNE ALLÉE

Aménagement de la voie principale de desserte du quartier

(les côtes pourront être revues pour permettre l'adaptation au contexte, sans que l'emprise ne devienne inférieure à 12m)



2nde PHASE :

- Création d'une première unité de voisinage (de quelques lots) et poursuite des aménagements paysagers.



3ème PHASE :

- Fin de l'aménagement du quartier résidentiel

